



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La CFR reste fortement mobilisée dans cette période où les choix budgétaires semblent prendre - prioritairement - le chemin du budget de la défense du pays longtemps délaissé par rapport à celui de la protection sociale. Notre corps social comprend que cette problématique doit être prise en compte dans la situation conflictuelle que nous connaissons actuellement et qui se heurte à un apaisement qui tarde à venir. Toutefois, elle s'élève contre les propos inadmissibles qui semblent laisser entendre que nous serions opposés à participer aux efforts qui sont à partager entre toutes les couches de la Nation ; cette pseudo opposition étant tout à fait invalidée à la lecture des courbes de perte de notre pouvoir d'achat (cf. encart ci-dessous). *Le Président, Pierre Erbs*

Réunion du Bureau du 10 mars 2025

Actualités : Le Bureau valide les observations formulées par la Commission « Retraite » sur le conclave sur les retraites (cf. ci-dessous) et déplore que les « vraies réformes » ne soient toujours pas à l'ordre du jour. Eu égard au contexte défavorable qui perdure sur les retraités quant à leur image dans la société, la publication d'un nouveau communiqué de presse est envisagée. Une lettre du premier ministre au HCFEA sur l'amélioration des comptes sociaux est prise en compte pour formuler des propositions sur le sujet. À cet effet, un groupe de travail composé de Mmes M.C. Chambe, C. Meyer-Meuret, C. Visconti et Mrs S. Denis, P. Erbs, F. Vézier et H. De Villaine se réunira le 20 mars prochain à 9 h 30.

Rendez-vous avec Ch. de Courson : La CFR a été écoutée ... mais, comme exprimé dans l'encart ci-dessous, peu de retombées en sont attendues.

Rendez-vous avec France Services : M. Riquier précise que les instances d'accessibilité de la SNCF ignoraient l'existence de cette structure et ont formulé leur souhait de l'inclure dans leurs missions.

Accompagnement de la présence sur LinkedIn : Deux projets ont été discutés avec recours à un prestataire externe :
→ Développer le nombre (160) d'abonnés actuels et la diffusion des messages,
→ Perfectionner le système de rapport des Délégués CFR jugé complexe et peu convivial par les utilisateurs. À cette occasion J.C. Le Guillou rapporte que 123 Délégués couvrent 72 départements dont 23 restent toujours non couverts.

Préparation de l'AG : Elle se tiendra le 5 juin prochain au CISP Kellermann. Les fédérations sont invitées à désigner leurs représentants à l'AG et au CA qui suivra. Les comptes-rendus des Commissions sont attendus pour fin avril prochain. P. Erbs remercie M.C. Chambe, qui va quitter ses fonctions à la Vice-présidence de la FNAR, pour ses participations actives et éclairées au sein des instances de la CFR et évoque la question de la parité hommes-femmes.

Questions diverses : M. Riquier souhaite que la CFR prenne position sur la question de la fin de vie, considérant qu'il s'agit d'un sujet fondamental qui concerne tous les retraités ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Commission « Retraite » du 10 mars 2025

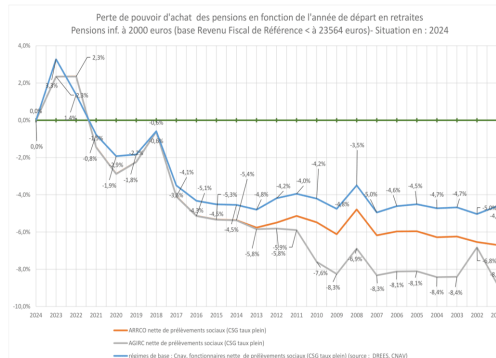
Actualités retraites : Le rapport de la Cour des Comptes « outil du conclave » qui s'est ouvert le 27 février est jugé décevant et contestable sur plusieurs points car il ne fournit pas une base solide pour les discussions futures :

→ sa présentation comporte des chiffres résultant du cumul des 42 régimes existants, sans prise en compte des subventions d'équilibre des régimes spéciaux et de la Fonction Publique d'État !

→ en mettant, notamment et principalement, en avant l'éternel relèvement de l'âge légal de départ à la retraite qui reste le principal « poil à gratter » pour les partenaires sociaux !

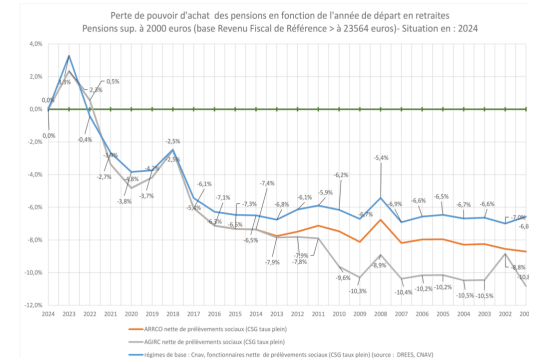
L'efficacité d'une éventuelle contribution à apporter aux travaux du conclave par la CFR s'est alors posée ; il est décidé de réagir en direction des Pouvoirs Publics dès la publication des informations qui seront divulguées.

Rencontre avec M. Ch. de Courson : Une écoute attentive de la CFR sans contestation du rapport de la Cour des Comptes ; se qualifiant lui-même de libéral il s'est dit favorable à une dose de capitalisation et aux propositions de la CFR en matière d'emploi de seniors ; il est par ailleurs réservé sur la nouvelle loi sur la fin de vie. Peu d'intérêt au total.



Pouvoir d'achat : Les courbes CFR

Pour permettre à chacun de mesurer la perte qu'il a enregistrée entre la date de son départ en retraite et l'année 2024, la présentation des courbes ci-contre mesure l'évolution du pouvoir d'achat dans son maintien (ligne verte) vs celui des retraités (ligne bleue pour la CNAV, orange pour l'Arcco et grise pour l'Agirc). Ainsi pour un départ en retraite en 2015 les pertes de pouvoir d'achat en 2024 pour les pensions < 2000 €, sont de : 4,5% pour la CNAV et de 5,3% pour l'Arcco et l'Arcco.



IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/RENDICATIONS
<p>La CFR s'indigne !</p>	<p>Les retraités, ces « faux vieux » qui coûtent cher à la société ! Certains propos tenus récemment sur les ondes et repris par la presse écrite veulent donner une image fallacieuse des retraités qui, en pleine forme physique, passeraient leur temps en loisirs et tout particulièrement sur des bateaux de croisière. L'idée qu'ils véhiculent est que les retraités, arrivant jeunes et en bonne santé à la retraite, bénéficient jusqu'à l'âge de 75 ans d'une situation injustifiée qui pèse sur les comptes sociaux et n'a pas lieu d'être. Ceux qui se permettent de dépeindre ainsi la vie de ces « faux vieux » sont sans doute dans une situation qui leur permet d'envisager une retraite très confortable et leur fait ignorer la réalité vécue par les retraités dont la pension moyenne est de 1 626 euros bruts. Ils ignorent également que d'année en année les retraités subissent une érosion de leur pouvoir d'achat qui sur dix ans s'élève à plus de dix pour cent. Ces propos tendancieux contre lesquels s'élève la Confédération Française des Retraités pourraient être traités par le mépris s'ils ne participaient pas plus généralement à une remise en cause latente du modèle social auquel les Français sont attachés.</p> <p style="text-align: right;"><i>13 mars 2025</i></p>
<p>Autonomie</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Emploi des Seniors</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Retraite : Le rapport de la Cour des Comptes et le conclave</p>	<p>La Cour des comptes a remis jeudi dernier son rapport sur la situation financière et les perspectives du système de retraite, rapport destiné à éclairer les réflexions des partenaires sociaux réunis en « conclave » par le Premier Ministre. Les chiffres arrêtés par la Cour des comptes ne sont sans doute pas discutables. Ce qui est discutable en revanche, c'est leur addition qui fait du système français de retraite un grand tout alors qu'il est composé de 42 régimes différents qui obéissent à des règles qui leur sont propres. La Cour note pour l'ensemble des régimes un écart positif de 8,5 milliards en 2023. Or cet écart est dû intégralement aux résultats des régimes de retraites complémentaires qui ne sont pas gérés dans les mêmes conditions que les régimes de base. Dès 2025 le solde global devient déficitaire de 6,6 milliards et cela jusqu'en 2030 puis de plus de 25 milliards en 2045, alors que les régimes de retraite complémentaires restent en excédent sur toute la période. La France n'a pas encore réussi à passer à un système universel de retraite, ce que regrette la Confédération Française des Retraités, dès lors les analyses ne peuvent se faire que régime par régime. Les régimes complémentaires n'ont pas vocation à combler les déficits des autres régimes. Les situations et les solutions doivent être examinées au cas par cas. Ne doutons pas que les partenaires sociaux qui sont les gestionnaires de l'Agirc-Arrco ne rentreront pas dans la confusion à laquelle pourrait les conduire un amalgame infondé.</p> <p style="text-align: right;"><i>27 février 2025</i></p>
<p>Complémentaire santé : Souscrire à des contrats groupe ouverts</p> <p>Santé</p> <p>Alimentation et santé : Les seniors particulièrement concernés</p>	<p>Pour les retraités la question de la complémentaire santé est cruciale. Elle pèse lourdement dans leur budget en raison des tarifs qui leur sont appliqués et ils ne bénéficient, contrairement aux actifs, d'aucune déduction de leur revenu imposable. Les augmentations tarifaires de ces dernières années rendent ce sujet particulièrement sensible et les retraités ont intérêt à faire les comparaisons qui s'imposent et éventuellement à changer d'assureur. Rappelons qu'ils ont la possibilité de le faire à tout moment. La Confédération Française des Retraités ne peut que leur conseiller de souscrire à des contrats groupe ouverts comme la plupart de leurs associations peuvent leur en proposer avec des garanties et des tarifs adaptés à leur situation.</p> <p style="text-align: right;"><i>20 février 2025</i></p> <p>Prendre soin de sa santé, c'est d'abord bien se nourrir. C'est le message de la Confédération Française des Retraités. Et le salon de l'agriculture qui vient de fermer ses portes illustre chaque année le rôle essentiel des producteurs dans la qualité et la sécurité des aliments que nous consommons au quotidien. Une alimentation équilibrée, variée et de qualité est un levier essentiel pour prévenir de nombreuses pathologies. « Que ton alimentation soit ta première médecine » disait Hippocrate. Disposer de produits frais et variés ne suffit toutefois pas pour garantir l'équilibre des assiettes. Par manque de temps, de disponibilité ou de savoir-faire, les jeunes ménages et les plus âgés, ainsi que les personnes isolées recourent à une alimentation parfois inadaptée. La porte est ainsi ouverte à la surcharge pondérale, au diabète ou à la dénutrition. Troisième plus importante maladie nutritionnelle, la dénutrition concernerait entre 2 et 3 millions de personnes, de l'enfant à la personne âgée. 25% des personnes de plus de 70 ans vivant seules en souffrent. Les seniors sont au cœur du lien entre alimentation et santé ; ils sont directement concernés par la prévention de certaines pathologies mais surtout, ils sont un moteur de la transmission des savoirs faire de la cuisine familiale. Avec un peu d'organisation, cela ne prend pas plus de temps de cuisiner que d'acheter tout fait. On gagne alors en coût, en goût et en qualité. Les seniors sont ainsi des acteurs de la transmission d'un patrimoine précieux.</p> <p style="text-align: right;"><i>4 mars 2025</i></p>